

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du lundi 27 juin 2022 à 20 heures

Président de séance : **Madame Laurence DUMAS, Maire**
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **14**

Présent(s) : DUMAS Laurence, GAY Julien, SOUTRENON Sylviane, BERNARDON Régis, ROZAN Ghislaine, ABRIAL Yvon, AMATO Anne, BOUDRA Noémie, CAVATA Tanguy, MOURIER Guy, MOURIER Marise, QUIBLIER Myriam, RAMEAU Maryse.

Excusé(s) :

Absent(s) : BERNARDON Rémy.

Pouvoir(s) :

Madame Laurence DUMAS, maire ouvre la séance à 20 heures 00.

Madame Laurence DUMAS, maire précise au conseil municipal qu'il est nécessaire de retirer le point « Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier » de l'ordre du jour car nous n'avons pas reçu l'avis du Trésorier d'Annonay. Le conseil municipal approuve ce retrait.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Mme Sylviane SOUTRENON, Adjointe est désignée secrétaire de séance.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation

Madame le Maire fait état des décisions prises sur délégation.

Révision du tarif du repas livrés à la cantine par API

Délibération n° 2022_039

Le conseil municipal donne son accord sur la revalorisation du tarif pour l'année scolaire 2022/2023 pour la livraison et fourniture des repas de la cantine par la société API suivante :

désignation	Anciens prix HT	Nouveaux prix HT	Nouveaux prix TTC (TVA 5,5%)
Repas Enfant sans pain	2,900 €	3,045 €	3,212 €
Repas Adulte sans pain	3,900 €	4,095 €	4,320 €
Repas Enfant avec pain	3,000 €	3,150 €	3,323 €
Repas Adulte avec pain	4,000 €	4,200 €	4,431 €

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Subvention à l'Education routière du Haut-Vivarais

Délibération n° 2022_040

Le conseil municipal approuve la proposition de subvention de fonctionnement à l'Education routière du Haut-Vivarais à hauteur de 425,70 €.

Il dit que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget primitif 2022 et autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, après avoir délibéré,

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes par les collectivités

Délibération n° 2022_041

Le conseil municipal adopte la proposition de Madame le maire concernant la modalité de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel, à savoir la publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Convention d'objectifs et de financement des accueils de loisirs 3/11 ans de Boulieu-lès-Annonay et Saint-Marcel-lès-Annonay 2022/2024

Délibération n° 2022_042

Le conseil municipal donne son accord sur la convention liée à l'organisation avec l'Association Familles Rurales Arc-en-Ciel et les communes de Boulieu-lès-Annonay, Savas et Saint-Clair afin de définir les objectifs et le financement des structures d'accueil de loisirs pour les enfants de 3/11 ans situés sur Boulieu-lès-Annonay et Saint-Marcel-lès-Annonay.

Etant précisé que la participation financière des 4 communes sera calculée à hauteur de 50 % en fonction de leur potentiel fiscal et à hauteur de 50% en fonction de leur population, déduction faites des aides de la CAF de l'Ardèche.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, après avoir délibéré,

Nombre de votants : 13

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
-----------	------------	----------------

Abstention : Anne AMATO.

OGEC Ecole Privée Saint-Joseph : Convention cadre forfait communal

Délibération n° 2022_043

Le conseil municipal donne son accord sur la convention cadre relative au forfait communal de l'Ecole privée Saint-Joseph. Cette convention a pour objet de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école privée Saint Joseph de Saint-Marcel-lès-Annonay, par la commune de Saint-Marcel-lès-Annonay, constituant le forfait communal. Elle a également pour objet de permettre la prise en compte des rapports entre la Commune, l'OGEC et l'Ecole quant à la mise à disposition d'équipements publics, ainsi que de personnels de la commune.

Au titre de l'année scolaire en cours (2021/2022), le coût moyen est de :

1 543,49 € pour les élèves en classe maternelle,
451,39 € pour les élèves en classe élémentaire.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 13

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
-----------	------------	----------------

Abstention : Noémie BOUDRA.

OGEC Ecole Privée Saint-Joseph : Convention de mise à disposition des agents communaux – Mme Annie QUIBLIER

Délibération n° 2022_044

Le conseil municipal donne son accord sur la convention de mise à disposition à l'Ecole privée Saint-Joseph de l'agent communal Annie QUIBLIER.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

OGEC Ecole Privée Saint-Joseph : Convention de mise à disposition des agents communaux – Mme Patricia REVOIL

Délibération n° 2022_045

Le conseil municipal donne son accord sur la convention de mise à disposition à l'Ecole privée Saint-Joseph de l'agent communal Patricia REVOIL.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Convention de formation professionnelle – Formation Certiphyto d'Alex ARNAUD

Délibération n° 2022_046

Le conseil municipal approuve la convention de formation « Certiphyto » suivie par Monsieur Alex ARNAUD, agent du service technique. Le coût de cette formation est de 224 €.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Avenant n° 2 à la convention portant bail administratif pour la cession d'activités de Madame Sandra ESCOMEL

Délibération n° 2022_047

Le conseil municipal approuve l'avenant n° 2 relatif au « bail administratif pour l'accueil d'une activité d'infirmiers dans le local communal situé 5, Place des Anciens Combattants » concernant la cessation d'activité de Madame Sandra ESCOMEL

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Convention d'occupation dans le cadre d'une mise à disposition gratuite d'une salle communale à l'AFR Arc-en-Ciel Boulieu-lès-Annonay

Délibération n° 2022_048

Le conseil municipal donne son accord sur la convention de mise à disposition gratuite d'une salle communale (ex salle des jeunes) située dans la Maison des associations à Joannard à l'AFR Arc-en-Ciel de Boulieu-lès-Annonay pour occuper un local communal afin d'avoir un point d'accueil pour les activités des pré-ados et ados (11/17 ans).

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Convention d'occupation du domaine public - Les pizzas de Cédric

Délibération n° 2022_049

Le conseil municipal approuve la demande d'installation d'une terrasse sur le domaine communal sur une surface de 4,5 m² de Monsieur Cédric BANCEL « Les Pizzas de Cédric » et fixe le tarif de 5 € par m².

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Contrat de maintenance préventive pour les sanitaires sis Place de l'Eglise – Toilitech

Délibération n° 2022_050

Le conseil municipal approuve le contrat de maintenance préventive du bloc sanitaire automatique, situé sur la Place de l'Eglise, de la société TOILITEC pour un coût de 792 € TTC.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Charte de dons – Bibliothèque municipale l'Île aux histoires

Délibération n° 2022_051

Le conseil municipal approuve la charte de dons qui sera mise en place à la bibliothèque municipale « L'île aux histoires ».

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Convention « service de sécurité » - Service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche

Délibération n° 2022_052

Le conseil municipal donne son accord sur la convention de sécurité proposé par le Service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche (SDIS 07) au titre du tir de feu d'artifice à l'occasion de la fête du village qui se déroulera le 9 juillet 2022, organisée par le Comité des fêtes.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Vente parcelle AH 526 sise Lotissement Les Bruyères à M. Antoine MICOUD et Mme Dominique DEVOS

Délibération n° 2022_053

Le conseil municipal donne son accord sur la vente à M. Antoine MICOUD et Mme Dominique DEVOS de terrain d'environ 615 m² entre la parcelle AH 526 et AH 431. Etant précisé qu'un document d'arpentage réalisé par un géomètre viendra valider la surface, selon les conditions suivantes :

- 0,50 € par m²,
- Servitudes sur la parcelle à inscrire sur l'acte notarié.
- Frais de géomètre et notaire à leur charge
- Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 45.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le.....28 juin 2022.....conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Laurence DUMAS

